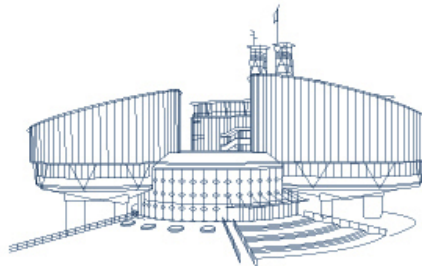


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA COUR ÉLIT DEUX PRÉSIDENTS DE SECTION

CEDH 242 (2026) 05.10.2026

Communiqué de presse émis par la Greffière de la Cour



La Cour européenne des droits de l'homme a élu aujourd'hui deux présidents de section, [Frédéric Krenc](#), juge élu au titre de la Belgique, et [Mykola Gnatovskyy](#), juge élu au titre de l'Ukraine.

La Cour européenne des droits de l'homme a tenu aujourd'hui des élections pour remplacer deux présidents de section, les juges [Lado Chanturia](#) (Géorgie) et [Ioannis Ktistakis](#) (Grèce), parvenus au terme de leur mandat de deux ans en tant que présidents de section.

L'assemblée plénière de la Cour européenne a élu [Frédéric Krenc](#) (Belgique) et [Mykola Gnatovskyy](#) (Ukraine).

Présidée par Mattias Guyomar (France), la Cour est organisée en cinq sections, chacune dirigée par un président de section, dont deux exercent également les fonctions de vice-président de la Cour. Pour davantage d'informations sur la composition de la Cour, veuillez cliquer [ici](#).

Les présidents de section sont membres du Bureau de la Cour, qui a pour tâche d'assister le président dans l'accomplissement de ses fonctions de direction du travail et des services de la Cour (article 9A du [règlement de la Cour](#)).

Les juges Krenc et Gnatovskyy prendront leurs fonctions le 1^{er} novembre 2026, pour un mandat de deux ans.

[CV des juges de la Cour](#)

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int.

SUIVEZ LA COUR SUR :



Contactez [ECHR Press](#) pour vous abonner aux communiqués de presse.

Où trouver les communiqués de presse ? [HUDOC - Recueil des communiqués de presse](#)

Contacts pour la presse

✉ echrpress@echr.coe.int | tel.: +33 3 90 21 42 08

Les demandes des journalistes peuvent être formulées auprès de l'Unité de la presse par courriel ou téléphone.

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.